



SIXIÈME RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT

16 – 17 juin 2010, La Haye, Pays-Bas

MISE À JOUR DU STATUT DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION DE L'AEWA

Introduction

Lors de sa troisième session, qui a eu lieu du 23 au 27 octobre 2005 à Dakar, Sénégal, la Réunion des Parties a adopté la **Résolution 3.10** relative à la Stratégie de communication de l'AEWA. Conformément aux termes de cette Résolution, la Réunion des Parties :

1. *Adopte* la Stratégie de communication contenue dans l'Annexe I à la présente Résolution en tant qu'instrument permettant une prise en main efficace de la conservation des oiseaux d'eau au niveau de la Voie de migration ;
2. *Enjoint* le Secrétariat de l'AEWA de mettre en œuvre la Stratégie de communication et de la développer en tenant compte des moyens disponibles, d'examiner régulièrement son efficacité et de présenter un rapport sur sa mise en œuvre aux Réunions du Comité permanent et à la 4^{ème} Réunion des Parties ;
3. *Enjoint également* le Secrétariat de redoubler d'efforts pour obtenir des aides financières supplémentaires en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de communication ;
4. *Exhorte* les Parties contractantes, les donateurs et les sponsors du secteur privé à fournir une aide financière supplémentaire afin de permettre au Secrétariat de réaliser toutes les activités identifiées de la Stratégie ;
5. *Invite* toutes les Parties contractantes, les États de l'aire de répartition et autres parties prenantes de la Voie de migration d'Afrique-Eurasie à aider à la mise en œuvre de la Stratégie de communication aux niveaux mondial, régional, national ou local, le cas échéant, grâce à l'expertise, aux réseaux, aux compétences et aux moyens dont ils disposent ;
6. *Encourage* toutes les Parties contractantes à accueillir des Centres d'échange de l'AEWA pour leur région, comme le stipule la Stratégie de communication ;
7. *Encourage* en outre tous les représentants des Parties contractantes et organisations partenaires à envisager de fonctionner en tant qu'ambassadeurs de l'AEWA, afin d'aider le Secrétariat à recruter de nouvelles Parties contractantes à l'AEWA.

Le paragraphe opérationnel de la Résolution 3.10 explique que la mise en œuvre de la Stratégie de communication est une responsabilité partagée, revenant notamment aux Parties contractantes et au Secrétariat de l'Accord.

Une présentation détaillée de la mise en œuvre de la Stratégie de communication de l'AEWA (Document AEWA/MOP 4.18) a été préparée par le Secrétariat de l'AEWA pour la 4^{ème} Session de la Réunion des Parties (MOP4) qui a eu lieu du 15 au 19 septembre 2008 à Antananarivo, Madagascar.

Le présent rapport a pour objectif de faire connaître au Comité permanent de l'AEWA les nouveaux progrès réalisés par le Secrétariat de l'Accord dans la mise en œuvre de la Stratégie de communication depuis la MOP4. Il fournit un récapitulatif des activités liées à la communication entreprises par le Secrétariat de l'Accord entre septembre 2008 et juin 2010.

Comme il a déjà été mentionné, la mise en œuvre de la Stratégie de communication de l'AEWA est une

responsabilité partagée. Le Secrétariat accueillera donc avec gratitude toute information des Parties contractantes et des organisations partenaires sur leurs activités de mise en œuvre de cette Stratégie. De nouveaux inputs des Parties nous permettront d'obtenir un tableau plus clair de l'état actuel des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie de communication.

Résumé & Étude d'efficacité

La Stratégie de communication de l'AEWA adoptée par la MOP3 en octobre 2005 vise à fournir un cadre stratégique pour aider à guider les Parties, les États de l'aire de répartition, les partenaires et le Secrétariat de l'AEWA dans leurs efforts pour améliorer, d'une façon générale, la sensibilisation et la compréhension des questions relatives à la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et, en particulier, la sensibilisation aux dispositions et objectifs de l'Accord lui-même. Il contient également des conseils sur la façon d'améliorer la communication interne entre les organismes officiels de l'AEWA, de développer des mécanismes de communication externe et de coopération entre les parties prenantes de l'AEWA, de renforcer la capacité régionale de communication et (comment) accroître la sensibilisation à l'AEWA.

Du point de vue du Secrétariat, la stratégie a absolument aidé à mettre en perspective les efforts de communication du Secrétariat depuis la MOP3 et à les structurer dans les grandes lignes. Peut-être plus important encore, elle aide toujours le Secrétariat à trouver et à définir son rôle de facilitateur du processus, en tant que « pivot central » de la conservation par la voie de migration dans la région d'Afrique-Eurasie.

Outre cette vision utile du rôle du Secrétariat, la toute première Stratégie de communication adoptée par la MOP3 contenait également plusieurs activités spécifiques « liées à la communication » sur lesquelles le Secrétariat devait se concentrer entre 2006 et 2009. Ces activités étaient rattachées à la stratégie en tant qu'Annexe I et citées dans le Plan d'action pour la communication de l'AEWA 2006 – 2009. La même Annexe contenait également un budget détaillé pour toutes les activités prévues citées dans le Plan d'action pour la communication, à hauteur totale de 502 250 €. Toutefois, dès le début (depuis l'adoption de la Stratégie par la MOP3), la mise en œuvre de ces activités a été totalement dépendante des contributions volontaires de Parties contractantes et autres donateurs potentiels, et jusqu'à présent, peu de fonds ont été débloqués en vue de ces activités.

Par ailleurs, beaucoup des activités ébauchées dans le Plan d'action pour la communication qui n'étaient pas budgétisées, ont été assignées en tant que tâches à l'Administrateur stagiaire (JPO) financé par le gouvernement allemand, présumant qu'il pourrait consacrer la totalité de son temps de travail à la Stratégie de communication. Comme souligné plus bas dans le chapitre relatif à la capacité de communication, la réalité s'est cependant avérée très différente.

De même, dans la toute première Stratégie de communication, plusieurs autres facteurs essentiels n'avaient pas pu, eux non plus être prévus. Avant toute chose, l'impact général favorable qu'a eu le projet PNUE-FEM Wings Over Wetlands (WOW) pour le renforcement de l'AEWA en termes de promotion de l'Accord dans la région de l'AEWA et de confirmation de son rôle de « pivot central », mais aussi en terme de mise en œuvre. Comme souligné dans ce rapport, le projet WOW n'a pas uniquement contribué indirectement à la mise en œuvre de la Stratégie de communication de l'AEWA dans certaines régions, mais il a aussi développé le réseau et les ressources qui pourront, en fonction des fonds disponibles, être utilisées au cours des années à venir pour la réalisation des formations prévues (et pas encore réalisées) dans la toute première version de la Stratégie.

Une autre activité importante qui n'avait pas été prévue en 2005 et a considérablement contribué à la sensibilisation à l'AEWA, est la Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs (JMOM) de l'AEWA. Initiée par le Secrétariat de l'AEWA en 2006, cette campagne mondiale a aidé d'une manière sans précédent à la sensibilisation à l'AEWA à l'intérieur comme à l'extérieur de la région.

Enfin, avec l'adoption de l'Initiative africaine par la MOP4 et le recrutement d'une Coordinatrice spécialement à cet effet (ce qui a été rendu possible par une contribution volontaire du gouvernement français) un Plan d'action pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats en Afrique

est maintenant en cours de préparation, ce qui contribuera aussi certainement à la mise en œuvre de la Stratégie de communication de l'AEWA en Afrique, et notamment de l'Objectif 3 (renforcement de la capacité).

Comme le montreront clairement, nous l'espérons, le rapport et la présentation donnée pendant la réunion, le Secrétariat est parvenu à tout ceci malgré le manque de fonds et les ressources humaines véritablement disponibles pour la communication.

Regardant en arrière, alors que nous sommes juste à quelques jours de la célébration du 15^{ème} anniversaire de l'AEWA à La Haye, on constate que la vision ébauchée pour le Secrétariat de l'AEWA dans la Stratégie de communication en 2005 semble être toujours aussi valable aujourd'hui.

Actions requises du Comité permanent

- 1) Examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie de communication et faire des recommandations en vue de son amélioration ;
- 2) Faire des recommandations sur la façon d'aborder le manque de fonds pour mener un grand nombre des activités prévues dans la Stratégie de communication ;
- 3) Prendre note des contributions apportées par le projet PNUE-FEM sur les Voies de migration d'Afrique-Eurasie Wings Over Wetlands (WOW) à la mise en œuvre de la Stratégie de communication, ainsi que du fait que les ressources développées dans le cadre du projet pourraient, en fonction des fonds disponibles, être également utilisées pour la mise en œuvre de la Stratégie de communication ;
- 4) Prendre note de la contribution significative que peut potentiellement apporter l'Initiative africaine à la mise en œuvre de la Stratégie de communication, notamment en ce qui concerne les Objectifs 2, 3 et 4 de la Stratégie de communication ;
- 5) Fournir un feedback sur certaines des activités de sensibilisation menées par le Secrétariat de l'AEWA, notamment sur la Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs (JMOM), et examiner la possibilité d'attribuer au Secrétariat un mandat officiel pour continuer à prendre l'initiative de l'organisation de cette campagne annuelle de sensibilisation.

Capacité de communication

Avant d'entamer notre compte rendu des progrès réalisés dans ce domaine, il est bon de rappeler que la Stratégie de communication stipule que c'est la capacité de communication qui déterminera dans quelle mesure la Stratégie pourra être mise en œuvre. La capacité peut être évaluée en termes de ressources humaines, de compétence technique et de moyens financiers.

Ressources financières

Depuis l'adoption de la Stratégie de communication par la MOP3, sa mise en œuvre a entièrement dépendu de contributions volontaires de Parties contractantes ou d'organisations, et très peu de fonds ont jusqu'à aujourd'hui été débloqués à cet effet. Si le budget 2009-2012 de l'AEWA contient plusieurs activités pouvant être considérées comme aidant indirectement à la mise en œuvre de la Stratégie de communication (comme certaines des activités régionales de formation organisées dans le cadre des « projets liés au WOW »), aucune des ressources ne lui est spécifiquement consacrée.

Ressources humaines

En termes de ressources humaines, la capacité de communication du Secrétariat de l'AEWA s'est accrue depuis la MOP3, en raison notamment du travail d'un Administrateur stagiaire (JPO) se consacrant à la gestion de la communication et de l'information, qui a été financé par le gouvernement allemand de septembre 2005 à octobre 2008. De plus, fin 2006, le poste (à mi-temps) d'Assistant à l'information, dont l'établissement avait été approuvé par la MOP3, a été pourvu et en février 2009, un Administrateur adjoint

chargé de l'information a de même été recruté, selon l'approbation de la MOP4. Il faut noter que depuis 2005, la fonction de JPO et par la suite celle d'Administrateur adjoint chargé de l'information ont été divisées – 50 % de leur temps ayant été affectés aux activités d'aide à la communication du projet PNUE-FEM sur les Voies de migration d'Afrique-Eurasie Wings over Wetlands (WOW). Jusqu'à février 2009, les 50 % restants de leur temps de travail ont encore été divisés, 20 % étant consacrés à la Famille de la CMS et 30 % aux activités de l'AEWA. Il est toutefois prévu qu'à partir de 2011 (une fois le projet WOW achevé), l'Administrateur pourra consacrer tout son temps à la mise en œuvre de la Stratégie de communication de l'AEWA.

Expertise technique

Bien que la mise en œuvre de la Stratégie soit sous la responsabilité de l'Administrateur adjoint chargé de l'information, il faut souligner que tout le personnel de l'AEWA participe et contribue à la mise en œuvre de la Stratégie de communication, bien que probablement seulement quelques heures par semaine. Avec la création des postes d'Administrateur adjoint chargé de l'information et d'Assistante à l'information (à mi-temps), l'expertise technique et la capacités générales de communication du Secrétariat ont reçu un fort coup de pouce. On espère cependant que dans les prochaines années, le niveau d'expertise technique et de temps véritablement disponible pour mettre en œuvre la Stratégie de communication continuera d'augmenter. En outre, pour aider à la mise en œuvre de la Stratégie de communication de l'AEWA, on aura de plus en plus souvent recours à l'expertise des membres du Secrétariat de l'AEWA en termes de communication, de renforcement de la capacité et d'organisation de formations.

Communication interne

Objectif 1: stimuler et accroître l'efficacité de la communication interne et des échanges entre les organes officiels de l'Accord

L'objectif 1 met l'accent sur les *processus de communication interne* entre les organes officiels de l'AEWA et fournit des directives sur la façon d'améliorer le fonctionnement des organes décisionnels de l'Accord en favorisant la communication et les échanges entre ces derniers.

Les activités prévues à ce paragraphe de la Stratégie de communication sont :

- 1.1 L'accroissement de l'interactivité durant les réunions
- 1.2 L'accroissement de l'interactivité entre les réunions
- 1.3 L'évaluation de la représentation régionale au sein des organes officiels de l'AEWA

En raison du manque de ressources, tant financières qu'humaines, comme nous l'avons déjà expliqué plus haut, les progrès réalisés quant à la mise en œuvre de cette partie de la Stratégie de communication ont été limités, à l'exception de l'Activité 1.2., comme mentionné ci-dessous.

Activité 1.2 : Interactivité entre les réunions

Le Secrétariat a mis en place des pages destinées aux Comités technique et permanent de l'AEWA sur son site Internet. Les noms, antécédents et données de contacts des membres des deux Comités y sont disponibles, de même que des informations relatives à la représentation régionale. Le Secrétariat publie également régulièrement sur son site public les comptes rendus des réunions, incluant les décisions prises et les futures réunions.

Espace de travail du Comité technique¹

Le Secrétariat a développé pour le Comité technique un nouvel espace de travail interactif, basé sur le Web, permettant aux membres du TC de discuter en ligne et de mieux archiver les documents relatifs au travail du Comité. Offrant une plateforme centrale pour la collaboration en ligne, cet espace aide le Comité technique de l'AEWA dans son travail et permet à ses membres de communiquer entre les réunions. Il est opérationnel

¹ <http://tcworkspace.aewa.info/>

depuis janvier 2009 et est activement entretenu par l'Administrateur technique de l'AEWA. Cette application ayant fait la preuve de sa très grande utilité, il est nécessaire d'essayer d'encourager davantage de membres du TC à l'utiliser et à participer aux discussions en cours.

Communication externe

Objectif 2 : renforcer et/ou développer des mécanismes en vue d'une communication externe efficace et d'une coopération au sein des parties prenantes, et entre ces dernières et le Secrétariat de l'AEWA.

L'objectif 2 se concentre sur *les processus de communication externes* au sein des Parties contractantes de l'AEWA, des États de l'aire de répartition et des autres parties prenantes, ainsi qu'entre eux et le Secrétariat de l'AEWA. Il invite ces parties prenantes à jouer de plus en plus le rôle de partenaires, d'intermédiaires et d'ambassadeurs dans le cadre de la communication de l'AEWA, et de stimuler parmi elles une plus grande coopération régionale et d'encourager les échanges.

Les activités prévues à ce paragraphe de la Stratégie de communication sont :

2.1 des réunions régionales des Parties (Afrique de l'Ouest et de l'Est)

2.2 des Centres d'échange pour l'AEWA

2.3 l'engagement d'ambassadeurs qui encourageront d'autres États de l'aire de répartition à devenir Parties contractantes, en se concentrant en 2006 sur la Russie, les Pays baltes, l'Asie centrale et l'Afrique.

Bien que les fonds nécessaires à la réalisation de cet objectif aient généralement fait défaut, des fonds ont été reçus avant la MOP4, permettant au Secrétariat d'organiser le tout premier atelier/réunion destiné aux correspondants de l'AEWA des pays africains (Activité 2.1). Les deux jours de formation à la négociation destinés aux pays africains anglophones, qui ont eu lieu juste avant la 4^{ème} Réunion des Parties, ont été organisés en étroite coopération avec la Division du Droit de l'Environnement et des Conventions environnementales du PNUE/DDEC. Il faut espérer que davantage de fonds seront débloqués afin de pouvoir proposer des ateliers supplémentaires sur le renforcement de la capacité et les méthodes de négociation aux correspondants d'autres régions de l'AEWA (Afrique francophone, Moyen-Orient, Asie centrale). De plus, plusieurs réunions régionales axées sur les espèces et ayant un lien avec le projet WOW ont également eu lieu depuis la MOP4, soutenant de manière indirecte la mise en œuvre de l'Activité 2.1.

Quant à l'Activité 2.2, il faut noter que les quatre Centres régionaux (situés à Dakar, Almaty & Moscou, Nairobi et Amman) établis dans le cadre du projet Wings Over Wetlands (WOW) ont à bien des égards fait office de centres d'échange d'informations et de renforcement de la capacité au cours du projet. Cependant le projet financé par le FEM s'achevant en 2010, davantage de fonds doivent être trouvés d'urgence pour permettre à ces Centres régionaux de continuer à agir en tant que « centres d'échange AEWA », comme prévu par l'Activité 2.2.

En ce qui concerne l'Activité 2.3., l'OMPO continue à jouer un rôle d'ambassadeur de l'AEWA et fait la promotion de l'Accord, notamment dans les Pays baltes, en Russie, à Malte et au Maroc. BirdLife International, le CIC et Wetlands International font eux aussi la promotion de l'Accord si nécessaire. Le projet WOW et l'Accord de partenariat WOW qui en découle, continueront certainement à renforcer le rôle joué par BirdLife International et Wetlands International à cet effet. Le bureau de Wetlands International de Dakar et le secrétariat de partenariat de BirdLife Afrique nous ont déjà aidé par le passé et ils continuent à le faire. Le Secrétaire exécutif entretient des contacts réguliers avec ces ONG pour les informer du recrutement de Parties et les encourager à continuer à nous apporter leur aide.

Renforcement de la capacité

Objectif 3 : élaborer une capacité régionale de communication

L'objectif 3 se concentre sur le besoin de mettre en place une capacité régionale de communication, en améliorant l'aptitude des Parties contractantes et autres parties prenantes à mettre en œuvre les activités de

communication de l'AEWA dans les régions. L'objectif est de renforcer la capacité de communication au sein des Parties contractantes au moyen de programmes de Formation de Formateurs (FdF), et d'intensifier le rôle du Secrétariat en tant que « facilitateur » et « de pivot central de la conservation des oiseaux d'eau » dans la région de l'AEWA.

Les activités prévues à ce paragraphe de la Stratégie de communication sont :

- 3.1 La formation de formateurs au niveau régional, en se concentrant tout particulièrement en 2006 sur Afrique de l'Ouest et l'Afrique de l'Est
- 3.2 La facilitation du suivi de la FdF au niveau national

En raison du manque de moyens, rien n'a été jusqu'ici directement entrepris par le Secrétariat pour lancer ces deux activités. Il faut toutefois noter que le volet du renforcement des capacités du projet PNUE-FEM sur les voies de migration d'Afrique-Eurasie Wings Over Wetlands (WOW) couvre des activités étroitement liées à l'Objectif 3.

Par exemple, depuis la MOP4, plusieurs cours de Formation des Formateurs (FdF) WOW ont eu lieu, dont l'un très récemment à Limbe, Cameroun, du 2 au 10 novembre 2009. En plus, le Kit de formation Voie de migration du WOW a été produit (imprimé en mai 2010), constituant un outil de formation unique en son genre, spécifiquement conçu pour renforcer la capacité, planifier, mettre en œuvre, surveiller et participer efficacement à une conservation par la voie de migration des oiseaux d'eau migrateurs et des zones humides dans la région de l'AEWA. Cet outil, qui sera disponible en anglais, français, arabe et russe, inclut trois modules comprenant des textes détaillés, des études de cas et des exercices, assortis de présentations prêtes à l'emploi et de CD (dont l'un comportant les principaux documents de l'AEWA) et tout une gamme de matériel supplémentaire.

Bien que des fonds soient toujours indispensables pour la réalisation d'ateliers de Formation de Formateurs, consacrés notamment au « renforcement de la capacité de communication parmi les Parties contractantes », comme le demande l'Objectif 3, le Kit de formation Voie de migration, le renforcement des capacités et le réseau de formation établis dans le cadre du projet WOW constitueront d'excellentes bases et ressources pour les activités futures de FdF réalisées pour répondre à l'Objectif 3 de la Stratégie de communication de l'AEWA.

En outre, les activités prévues dans le cadre de l'Initiative africaine contribueront elles aussi à la réalisation de l'Objectif 3.

Sensibilisation à l'AEWA

Objectif 4 : accroître la connaissance et la sensibilisation à l'AEWA, sa valeur ajoutée et ses objectifs

L'Objectif 4 se concentre spécialement sur le rôle que peut jouer la communication dans l'intensification de la sensibilisation à l'AEWA et une meilleure connaissance de cet Accord. Il recense un certain nombre d'activités et d'instruments concrets de communication que le Secrétariat et les autres parties prenantes peuvent utiliser afin de mieux promouvoir la valeur ajoutée de l'AEWA et les succès obtenus.

Les activités prévues à ce paragraphe de la Stratégie de communication sont :

- 4.1. L'amélioration et l'entretien du site Internet de l'AEWA
- 4.2. La publication régulière du Bulletin de l'AEWA
- 4.3. Le lancement et la fourniture de l'infrastructure nécessaire à la e-discussion
- 4.4. L'élaboration de Lignes directrices d'accession
- 4.5. L'élaboration d'outils permettant d'accroître la sensibilisation au niveau national

Comme nous l'avons déjà souligné, la capacité de communication d'ensemble du Secrétariat dépend des ressources humaines et financières, et de l'expertise technique disponibles. La plupart des activités

énumérées sous l'Objectif 4 ont depuis la MOP3 été fructueusement prises en main par le Secrétariat, en utilisant les ressources humaines disponibles et les fonds limités destinés aux activités de communication, issus des contributions volontaires. Les progrès réalisés dans le cadre de chaque activité sont présentés de manière plus détaillée ci-dessous.

Activité 4.1 : Amélioration et entretien du site Internet de l'AEWA

L'actuel site Internet de l'AEWA est tenu à jour et des nouvelles concernant les activités et projets en cours y sont régulièrement publiées. Il faut noter ici que l'entretien du site Internet est le fruit d'un effort d'équipe engageant plusieurs membres du personnel de l'AEWA, sous la direction de l'Administrateur adjoint à l'information.

Cependant, la dernière restructuration du site ayant été réalisée en 2005, il est à présent dépassé d'un point de vue technologique. Le site actuel de l'AEWA est entièrement en HTML et n'a ni base de données ni système de gestion du contenu. Il se sert peu des nouveaux formats interactifs proposés dans les années qui ont suivi son développement, tels que RSS et autres types de formats Web 2.0. Le Secrétariat hésite toutefois à s'embarquer dans la reconception du site de l'AEWA sans avoir reçu un mandat clair de ses Parties, et sans que suffisamment de temps et d'argent ait été alloué à cet effet.

Liste des sites et informations en ligne liés à l'AEWA :

Outre la tenue à jour du site officiel de l'Accord, le Secrétariat a également participé activement depuis la MOP4 au développement et à la maintenance d'autres sites Internet et ressources en ligne liés à l'AEWA suivants :

Activité 4.2 : Publication régulière du Bulletin de l'AEWA

Depuis la MOP3, le E-bulletin de l'AEWA a évolué pour devenir l'un des premiers instruments de communication, permettant d'informer les plus de 4000 contacts inclus dans le carnet d'adresse de l'AEWA. Entièrement produit par le Secrétariat et paraissant une fois tous les deux mois, il offre un résumé des dernières nouvelles et événements relatifs à l'AEWA. Depuis la mise en place de cet outil d'information, en 2006, 25 E-bulletins ont été envoyés. Le Secrétariat a reçu des centaines de nouveaux abonnements par l'intermédiaire de son site Internet, ainsi que de nombreuses réactions positives de lecteurs.

Activité 4.3 : Lancement et fourniture de l'infrastructure nécessaire à la e-discussion

L'une des tâches de l'Assistante chargée de l'information a été d'améliorer notre carnet d'adresses et d'établir une liste de publipostage électronique. Cette tâche, maintenant accomplie, est d'une extrême importance du fait que cette liste sert à diffuser les E-bulletins et à informer les destinataires d'éventuels changements intervenant sur le site Internet.

En raison du manque de moyens, aucun progrès n'a encore été réalisé dans l'établissement d'un forum Internet de discussion. Si des fonds étaient débloqués, le Secrétariat pourrait développer cet outil assez rapidement (sous 2 mois) mais l'entretien d'un forum de discussion actif prenant beaucoup de temps, il vaudrait certainement mieux le déléguer à un bureau externe.

Activité 4.4 : Élaboration de lignes directrices d'accession

Un avant-projet de Lignes directrices d'accession a été rédigé en 2004, année à la fin de laquelle le Secrétariat a été en mesure de faire traduire en russe, en arabe et en français ces lignes directrices écrites à l'origine en anglais, et de les imprimer, grâce à l'aide généreuse du gouvernement du Luxembourg. Depuis lors, le document a été régulièrement distribué aux pays ayant entamé la procédure d'accession à l'AEWA. Les lignes directrices en ligne ont en outre récemment été mises à jour, certaines informations étant déjà périmées.

Activité 4.5 : Élaboration d'outils permettant d'accroître la sensibilisation au niveau national

Une série d'outils propres à l'AEWA est en cours d'élaboration. Une grande partie du matériel à y inclure est déjà disponible (DVD, film et présentation général (PPP) sur l'AEWA, CD-Rom comportant tous les documents disponibles de l'AEWA (régulièrement mis à jour), affiches de la voie de migration et plusieurs nouvelles publications de l'AEWA). En outre, le Kit de formation voie de migration développé dans le cadre du WOW et publié en mai 2010 devrait devenir un outil de base tant pour les activités de formation que pour

la sensibilisation à l'AEWA. Le Kit de formation Voie de migration contient un CD-Rom proposant tout le matériel, publications et documents officiels de l'AEWA, ainsi qu'un module complet consacré à la communication.

Le Secrétariat a également fait tout son possible pour produire et imprimer de nouveau de nombreux documents-clés, tels que le texte de l'Accord et le Plan stratégique, en utilisant la nouvelle charte graphique de l'AEWA. Le matériel est ainsi agréablement réuni dans cette « trousse à outils » de l'AEWA.

Depuis la MOP4, le Secrétariat prépare en outre une série de nouvelles publications, parmi lesquelles deux ouvrages récents, spécialement édités à l'occasion du 15^{ème} anniversaire de l'AEWA. Une vue d'ensemble de certaines de ces publications sera communiquée par l'Administrateur adjoint chargé de l'information pendant la réunion.

Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs (JMOM)

Depuis son lancement au Kenya, en 2006, la Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs (JMOM) est organisée chaque année par le Secrétariat de l'AEWA. La JMOM est l'une des premières activités de sensibilisation menées par le Secrétariat de l'AEWA et elle bénéficie chaque année d'une vive attention partout dans le monde.

Bien que la JMOM soit une activité commune de la CMS et de l'AEWA, une grande partie du travail liée à son organisation est réalisée par le Secrétariat de l'AEWA. De plus amples informations sur la JMOM seront données par l'Administrateur adjoint chargé de l'information au cours de la réunion.